

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 12 décembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

24-12-219 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

24-12-220 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 12 décembre 2024.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant le point 9.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2024
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Aménagements Règlement numéro 16-128-2 modifiant le règlement numéro 16-128 sur les permis et certificats – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 5.2 Aménagements fauniques / Inventaire rainette faux-grillon – Octroi de contrat
 - 5.3 Aménagements fauniques / Suivis hydrologiques – Octroi de contrat
 - 5.4 Aménagements fauniques / Suivi reprise végétale – Octroi de contrat
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Vente des immeubles pour le non- paiement de la taxe foncière
 - 6.3 Règlement numéro 24-178 sur la taxation et la tarification des services pour l'année 2025 – Adoption
 - 6.4 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 24-177 – Dépôt
 - 6.5 Registre des déclarations – Dépôt
 - 6.6 Nomination du maire suppléant pour l'année 2025
 - 6.7 Comités de la Municipalité – Nomination des élus
 - 6.8 Calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil – Adoption
 - 6.9 Politique de rémunération globale 2025-2029 – Adoption
 - 6.10 Location des salles / Ajustement de la tarification – Adoption
 - 6.11 Affectation spéciale – Travaux pavage
 - 6.12 FQM Assurances Inc. – Renouvellement des assurances pour l'année 2025
 - 6.13 Prévisions budgétaires et quote-part 2025 relatives au transport adapté aux personnes à mobilité réduite – Approbation
 - 6.14 Programme Emplois Été Canada 2025 – Autorisation de procéder à une demande de financement

6.15 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) Volet 2 :
Amélioration des infrastructures de transport actif – Adoption du rapport des
travaux effectués

7. Loisirs et vie communautaire

8. Travaux publics / Voirie

8.1 Déneigement 2025 à 2030 / Appel d'offres public – Octroi de contrat

8.2 Entretien paysager 2025 – Octroi de contrat

9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile

9.1 Embauche d'un pompier – M. Jean-François Fournier

10. Varia

11. Levée de la séance

ADOPTÉ

**24-12-221 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
21 NOVEMBRE 2024**

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2024, tel que
déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

**24-12-222 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-128-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-128
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière qu'à une prochaine
séance du conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 16-128-2 sur
les permis et certificats.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 16-128-2.

ADOPTÉ

**24-12-223 AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES / INVENTAIRE RAINETTE FAUX-GRILLON –
OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU la nécessité de poursuivre l'inventaire de la rainette faux-grillon de l'ouest
en vertu du certificat d'autorisation numéro 401573484 émis par le
MELCCFP pour la réalisation de la phase 1 du projet résidentiel du
quartier du Canal;

ATTENDU que l'Oiseaologue a déposé une offre de services de 4 525 \$, taxes en
sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à L'Oiseaologue pour la poursuite de l'inventaire et pour la
production d'un rapport d'observation de la rainette faux-grillon dans le quartier du
Canal, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

24-12-224 AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES / SUIVIS HYDROLOGIQUES – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'effectuer des suivis hydrologiques relatifs à l'aménagement d'étangs de reproduction pour le rainette faux-grillon de l'ouest en vertu du certificat d'autorisation numéro 401573484 émis par le MELCCFP pour la réalisation de la phase 1 du projet résidentiel du quartier du Canal;

ATTENDU que deux entreprises ont été invitées à déposer une offre de services;

ATTENDU que Groupe Pleine Terre a déposé une offre de services de 23 412 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2025;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à Groupe Pleine Terre pour effectuer les suivis hydrologiques des étangs et des fossés dans le quartier du Canal, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

24-12-225 AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES / SUIVI REPRISE VÉGÉTALE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'effectuer un suivi de la reprise végétale des friches herbacées, des étangs, des fossés remaniés et autres surfaces remaniées de la zone de conservation en vertu du certificat d'autorisation numéro 401573484 émis par le MELCCFP pour la réalisation de la phase 1 du projet résidentiel du quartier du Canal;

ATTENDU que M. David Girardville, agronome, a déposé une offre de services budgétaire de 2 025 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer un contrat à M. David Girardville pour effectuer le suivi de la reprise végétale de la zone de conservation du quartier du Canal, selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

24-12-226 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 798 486,29\$, soit approuvée.

ADOPTÉ

24-12-227 VENTE DES IMMEUBLES POUR LE NON-PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire parvenir à la MRC de Beauharnois-Salaberry la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à représenter la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague lors de la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes.

ADOPTÉ

24-12-228 RÈGLEMENT NUMÉRO 24-178 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2025 – ADOPTION

ATTENDU que le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

ATTENDU les dispositions spécifiques du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* relatives à l'imposition de taxes et de tarifs;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion 24-11-204 donné par Mme Mélanie Genesse lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 24-178 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 24-177 – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 28 novembre 2024, portant sur le règlement numéro 24-177 décrétant un emprunt de 779 000 \$ pour la réalisation d'aménagements fauniques.

REGISTRE DES DÉCLARATIONS – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1)*, le registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal est déposé devant ce conseil, pour l'année 2024. Il est stipulé qu'aucune déclaration n'apparaît au registre.

24-12-229 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU les dispositions de l'article 210.24, 4^e alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q. c. 0-9 qui stipulent que « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne parmi ses membres »;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que Mme Mélanie Genesse, conseillère du district n° 5, soit et est nommée mairesse suppléante conformément à l'article 116 du *Code municipal* à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025.

Que Mme Mélanie Genesse soit désignée comme substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉ

24-12-230 COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – NOMINATION DES ÉLUS

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir la composition des divers services et comités de la Municipalité pour l'année 2025;

ATTENDU que toute modification à la présente peut être apportée par voie de résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que les divers services et comités de la Municipalité soient représentés comme suit :

- Comité consultatif d'urbanisme : M. Christian Brault et M. Paul Lavallière
- Comité de sélection pour le programme de rénovation des façades commerciales : Mme Mélanie Genesse
- Comité de gestion de la Politique relative aux demandes de dons, commandites et subventions : Mme Mélanie Genesse
- Politique de la famille et des aînés : Mme Julie Baillargeon
- Démolition d'immeubles : M. Christian Brault, M. Paul Lavallière et Mme Mélanie Genesse
- Politique culturelle : Mme Julie Baillargeon

ADOPTÉ

24-12-231 CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL – ADOPTION

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025. Ces séances se tiendront majoritairement les troisièmes jeudis de chaque mois à la salle du Conseil située au 3^e étage du centre municipal au 140, rue Principale, et débiteront à 19 h 30.

23 janvier	17 avril	17 juillet	1er octobre (1 ^{er} mercredi)
20 février	15 mai	21 août	20 novembre
20 mars	19 juin	18 septembre	11 décembre (2e jeudi)

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au règlement numéro 18-135-1 portant sur les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉ

24-12-232 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION GLOBALE 2025-2029 - ADOPTION

ATTENDU qu'en janvier 2019 les membres du conseil ont adopté la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés 2019-2023, laquelle comporte la structure salariale et les avantages sociaux;

ATTENDU que l'application de cette politique a été prolongée d'un an;

ATTENDU que cette politique se doit d'être renouvelée après le 31 décembre 2024;

ATTENDU qu'une révision de la politique a été effectuée;

ATTENDU le dépôt aux membres du conseil de la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés pour les années 2025 à 2029, pour adoption;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'adopter la Politique de rémunération, de conditions et d'avantages des employés (2025-2029), telle que déposée.

Que ladite Politique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, pour prendre fin le 31 décembre 2029.

ADOPTÉ

24-12-233 LOCATION DES SALLES / AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION – ADOPTION

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser le taux de location de la salle communautaire de l'église pour les résidents et les non-résidents de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser le taux de location de la salle Éveline-Meloche pour les résidents et les non-résidents de Saint-Louis-de-Gonzague;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

De fixer, pour 2025, le taux de location des salles, comme suit :

Église

400 \$ pour les résidents et 600 \$ pour les non-résidents.

Salle Éveline-Meloche

300 \$ pour les résidents et 500 \$ pour les non-résidents.

De respecter les anciens taux de location de salle pour les contrats déjà signés avant cette modification.

ADOPTÉ

24-12-234 AFFECTATION SPÉCIALE – TRAVAUX PAVAGE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'affecter la dépense de 22 454,62 \$ relative à la facture numéro 14814801-20241115-F04 de la firme d'ingénierie CDGU pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux de pavage dans les secteurs quartiers du Canal et Sainte-Marie à même le règlement d'emprunt 23-173.

ADOPTÉ

24-12-235 FQM ASSURANCES INC. – RENOUELEMENT DES ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague renouvelle le contrat d'assurance avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la période du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025.

ADOPTÉ

24-12-236 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2025 RELATIVES AU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE – APPROBATION

ATTENDU que la ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU le dépôt aux membres du conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2025 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des quotes-parts 2025 des municipalités participantes et des grilles tarifaires effectives;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2025 relatives au transport des personnes handicapées.

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve le versement d'une quote-part représentant la somme de 5 594.05 \$ à la ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire du transport des personnes handicapées.

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les grilles tarifaires du transport adapté établies pour l'année 2025.

ADOPTÉ

24-12-237 PROGRAMME EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2025 – AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

ATTENDU l'existence du Programme Emplois d'Été Canada 2025;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'embaucher deux étudiants à temps plein pour la période estivale, afin de soutenir les activités du service des travaux publics et de l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de l'horticulture;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer deux demandes d'aide financière dans le cadre du Programme Emplois d'Été Canada 2025 l'embauche durant la saison estivale de deux étudiants au sein du service des travaux publics et de l'entretien des espaces verts, des bâtiments et de l'horticulture de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ces demandes, le cas échéant.

ADOPTÉ

24-12-238 PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) VOLET 2 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF – ADOPTION DU RAPPORT DES TRAVAUX EFFECTUÉS

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés entre les mois d'octobre 2023 et de décembre 2024;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

24-12-239 DÉNEIGEMENT 2025 À 2030 / APPEL D'OFFRES PUBLIC – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 24-10-182 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO intitulé Déneigement 2025 à 2030;

ATTENDU le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 5 novembre 2024;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions le 27 novembre 2024 à 11 h 01, une seule soumission a été déposée;

ATTENDU que la soumission de l'entreprise Noël et fils inc (9124-4277 Québec inc) de 696 312.50 \$, plus taxes, est conforme;

ATTENDU que le coût pour l'option de déneigement des stationnements s'élève à 4 400 \$, plus taxes;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de déneigement à l'entreprise Noël et fils (9124-4277 Québec inc), selon la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres public Déneigement 2025 à 2030.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

24-12-240 ENTRETIEN PAYSAGER 2025 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'avoir recours à une entreprise externe pour effectuer l'entretien paysager de certains terrains municipaux;

ATTENDU que deux entreprises ont été invitées à soumettre une soumission pour effectuer la plantation et l'entretien paysager pour l'été 2025;

ATTENDU la soumission reçue par Centre de Jardin et Extermination Denis Brisson de 16 094.55 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2025;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Centre de Jardin et Extermination Denis Brisson pour effectuer la plantation et l'entretien paysager pour la saison 2025, selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

24-12-241 EMBAUCHE D'UN POMPIER – M. JEAN-FRANÇOIS FOURNIER

ATTENDU la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Jean-François Fournier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur Jean-François Fournier à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

24-12-242 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 47.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière